



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Accusé de réception en préfecture  
094-269401071-20260423-2026\_007-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2026  
Date de réception préfecture : 23/04/2026

2026\_007

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 23 AVRIL 2026**

**Point n°3 : Adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an deux mille vingt-six, le 23 du mois d'avril à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur-Marne, légalement convoqué le 17 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ,  
Madame Sophie AMAR  
Madame Geneviève CARPE  
Madame Asma ASHRAF  
Monsieur Julien LEGER  
Madame Josiane ALIX  
Madame Khadija BOUCLAGHEM  
Madame Hélène FORHAN

**Représentés :**

Monsieur Jean-Louis BESNARD donne pouvoir à Monsieur Laurent JEANNE  
Madame Isabelle DEISS donne pouvoir à Madame Geneviève CARPE  
Monsieur Patrick HAMARD donne pouvoir à Madame ALIX

**Excusée:**

Madame Marie-Flore NGUEMENCHE

Convoqué le 17 avril 2026

**Voté à la majorité :**

Pour : 11 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 1 voix

**CCAS**

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Administration générale  
CA du 23/04/2026

Délibération N°2026-07

**Objet : Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles R.123-8 à R.123-26 ;

**Vu** le règlement intérieur du conseil d'administration adopté par la délibération n°5 du 17 septembre 2020 ;

**Considérant** la nécessité d'actualiser le règlement intérieur du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale suite au renouvellement du conseil municipal et du conseil d'administration ;

**APRES AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE unique** : Adopte le règlement intérieur du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville de Champigny-sur Marne tel que présenté en annexe.

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

**Laurent JEANNE**

